

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h00.

Céline GOUDARD procède à l'appel.

Sont présents : Jacques VOLLE, André REYNAUD, Christiane MOSNIER, Bernard VACHER, Isabelle NICOLAS, Didier PORTAL, Marie-Andrée MENINI, Patrice BAIN, Elisabeth VIALLE, Xavier MERLE, Céline JOUSSOUY, Jean-Pierre SURREL, Patrick LAURENT, Laurence JOUVE, Thierry FORESTIER, Yolande BRUN, François ISSARTEL, Colette TRAUCHESSEC, Christian REYNAUD, André ROURE, François RIOUFREYT ;

Ont donné procuration : Caroline CHARRETIER à François ISSARTEL, Hélène CROISSANT à Patrick LAURENT, Sandra BARTHELEMY à André ROURE, Stéphanie SAMUEL à François RIOUFREYT ;

Absent : Aurélie GALLIEN, Jean-Claude GHELAS ;

Secrétaire de séance : Yolande BRUN

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de la convocation du conseil municipal en urgence car les dossiers de demandes de subvention doivent être déposés à la Préfecture dans la semaine qui suit. La Préfecture a été informée du léger retard dans le dépôt du dossier.

Monsieur le Maire fait approuver ce caractère d'urgence à l'ensemble des membres du conseil municipal. Celui-ci est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour pourra donc être traité normalement.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2016 et rappelle que lors du dernier conseil municipal, la question portant sur la demande de subventions relative au projet du stade n'avait pas été approuvée ce qui justifie qu'un nouveau projet soit présenté à nouveau au conseil municipal.

La Commune pourra peut-être bénéficier des crédits de l'Euro Foot.

Mis aux voix, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1^e question : Mise aux normes du stade du Viouzou : demandes de subventions

Monsieur Jacques VOLLE donne la parole à Monsieur Didier PORTAL qui présente le document annexe au rapport portant sur le projet sportif du club et sur les raisons de la nécessité d'un équipement aux normes.

Monsieur Didier PORTAL précise notamment les objectifs quant au projet de l'école de football.

L'évolution des effectifs est assez importante et rapide. Il y a actuellement 350 licenciés au club de football d'Espaly. Le club a connu huit montées en cinq ans dont quatre en élite.

Depuis une dizaine de saisons, le FC Espaly **axe son développement sur son école de football (80% de l'effectif)** aujourd'hui reconnue dans toute l'agglomération et la région.

75% des familles sont espavottes. La qualité des séances et la prise en compte de l'enfant sont validées par des groupes homogènes dans toutes les catégories. L'effectif du club est passé de 110 à 350 ; l'effectif jeunes de 50 à 250.

Aujourd'hui, un jeune, quel que soit son niveau, quel que soit son âge, quel que soit son sexe peut pratiquer sa passion au FC Espaly du début à la fin de sa carrière : au niveau Auvergne s'il est doué ou dans l'équipe départementale de sa catégorie. S'il est très doué, le FC Espaly lui fait faire un essai au centre de formation de Saint-Etienne dès 12 ans.

Cette croissance s'est faite en douceur, sans heurts, avec l'adhésion des 4 derniers présidents toujours très impliqués au club : entraîneur féminines, trésorier, correspondant général. 50 dirigeants bénévoles œuvrent chaque semaine pour les déplacements, les goûters, la réception des arbitres, la réception des nombreux supporters, l'organisation de nombreux événements, le Téléthon, le marché de Noël, les concours de pétanque, les repas du club, l'organisation des matchs de coupe de France...

En cumulé, une semaine type où les séniors jouent à la maison + les matchs jeunes, + les entraînements, c'est 1 500 personnes qui passent au stade. Deux à trois matchs par an voient plus de 1 000 spectateurs.

Les montées successives des séniors permettent aux très bons jeunes de rester dans leur club de cœur lorsqu'ils arrivent adultes, de jouer en équipe 2 en D2 pour le niveau intermédiaire. La création la saison dernière d'une 3^e équipe séniors permet à un groupe de 70 séniors (20% de l'effectif) de vivre pleinement sa passion.

Par ailleurs, la mutualisation des terrains a déjà été demandée par le club auprès de la Ville du Puy-en-Velay mais celle-ci a été refusée, les terrains étant déjà occupés.

Le prix de la licence a été maintenu à un prix raisonnable. Il comprend notamment tout l'équipement y compris les survêtements. Tous les enfants peuvent donc jouer avec le même équipement.

Des stages ont lieu pendant les vacances et de nombreuses activités sont proposées aux enfants.

La comparaison avec d'autres clubs de Haute-Loire est faite, et Monsieur PORTAL fait remarquer que les clubs ont plus de stades à leur disposition, avec moins ou un nombre égal de licenciés par rapport au FC Espaly. Les clubs bénéficient, par ailleurs, d'un terrain adapté à leur niveau sportif alors qu'Espaly bénéficie actuellement d'une dérogation. Un terrain aux dimensions de 105x68 mètres est imposé par la Ligue.

Une classe foot va être créée à la rentrée prochaine en partenariat avec les écoles Saint-Joseph Paradis, le Rosaire et le lycée Saint-Jacques de Compostelle.

9 jeunes de moins de 26 ans ont passé le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).

Chaque semaine, ils étudient 2 jours à Clermont-Ferrand à l'ADPS (Association Pour le Développement Professionnels des Sportifs) au centre de formation de l'ASM Rugby. Ils animent 100% des séances et encadrent les équipes de jeunes le week-end.

A la fin de leur cursus, ils sont diplômés et peuvent être rémunérés dans l'encadrement professionnel de jeunes et d'adultes.

La problématique du parking soulevée la dernière fois a également été étudiée. Une prise de contact a eu lieu avec la SCOP Fontanille. Une convention est envisagée pour la mise à disposition du parking lors des matchs à forte affluence. Des navettes avec les minibus du club seront effectuées.

L'estimation a été revue à la baisse. Une partie des buvettes a été supprimée pour un montant de 85 000 euros.

La pelouse hybride a été retirée du projet. Le coût de fonctionnement par rapport à une pelouse classique est un peu plus élevé mais cela permet de jouer 1000 heures. En revanche, la tonte doit s'effectuer avec une tondeuse hélicoïdale dont le prix d'achat est de 25 000 à 26 000 € H.T.

Monsieur PORTAL ajoute qu'il s'agit pour l'instant d'un avant-projet qui permet de voir ce qui peut être obtenu comme subventions. Le maire, par le passé, a porté des projets en partant de rien. Les dossiers du rond-point des Orgues, de l'avenue de la Mairie, de l'école ont été portés par le maire.

Monsieur PORTAL invite à renouveler la confiance envers le maire. Le projet se fera sur deux exercices budgétaires avec une participation de la commune à hauteur de 20% sinon le projet sera revu à la baisse.

Monsieur François RIOUFREYT remercie les élus de la majorité pour la nouvelle présentation du projet qui est plus complète. En revanche, les éléments sur le budget et sur les objectifs sportifs du club sur les trois ou cinq prochaines années sont manquants. Cela n'apparaît pas.

Monsieur Jean-Pierre SURREL répond que l'objectif pour l'équipe 1 est de se maintenir. L'équipe réserve à la montée pour objectif.

Monsieur Xavier MERLE précise qu'au niveau des jeunes, les U18 rejoueront au niveau régional la saison prochaine. Ils ont effectué la première partie du championnat et se retrouvent dans la partie haute de la poule.

C'est la même chose pour les U15. Il y a moins d'informations concernant les U13 car il y a une refonte de la Ligue. Les filles rejoueront également au niveau régional. Pour ce qui est des U6 aux U11, il n'y a pas de classement mais une forte demande existe.

L'équipe 2 évolue en D1 et l'équipe 3 est première de sa poule. Pour les vétérans, il n'y a pas de championnat.

Monsieur Jacques VOLLE ajoute qu'il est important de tout miser sur la jeunesse.

Monsieur Xavier MERLE précise également qu'au niveau du budget, le plus cher ce sont les salariés, même s'il existe des aides. Ils interviennent tous pour l'école de football. Il faut rajouter le coût des arbitres : trois officiels par match. Il convient également de rappeler qu'une

fusion entre les ligues Auvergne et Rhône-Alpes a actuellement lieu. Les déplacements se feront peut-être plus loin.

Monsieur François RIOUFREYT demande quels sont les travaux obligatoires pour être aux normes et ceux qui ne le sont pas.

Monsieur Didier PORTAL répond que les mains courantes et les dimensions du terrain devront être modifiées. En revanche, les tribunes ne sont pas obligatoires mais permettent de réaliser le tunnel d'accès.

Monsieur Patrick LAURENT ajoute que l'éclairage ne l'est pas non plus. A Polignac, le terrain honneur ne dispose pas d'éclairage. Les matchs sont joués l'après-midi.

Monsieur Jacques VOLLE lui répond que cette information sera vérifiée.
(Après contact avec la Mairie de Polignac, il s'avère que le terrain honneur n'est effectivement pas éclairé. Seul le terrain annexe dispose d'un éclairage pour les entraînements).

Monsieur François RIOUFREYT demande des explications sur les économies réalisées depuis le dernier projet. Les tribunes passent de 590 000 à 485 000 € soit 105 000 euros d'économie tandis que la partie stade, abris, pelouse qui était de 800 000€ en décembre diminue de 380 000€ pour se situer à 420 000€. Donc des économies sont faites sur les parties obligatoires et très peu sur les parties facultatives.

Monsieur Jacques VOLLE lui répond que les grosses économies se font sur la partie « pelouse hybride.

Monsieur André ROURE rappelle alors que la mise aux normes du stade est nécessaire afin que le club puisse continuer à évoluer au niveau régional. Mais ce projet paraît surdimensionné et ne répondra pas forcément aux problématiques du club.

Monsieur ROURE ajoute qu'il est important d'avoir un équipement de qualité mais ce qui coûte le plus cher constitue un équipement optionnel. L'argent obtenu avec des subventions pourrait également être investi dans d'autres projets. Il peut y avoir d'autres priorités comme des aménagements et des sécurisations d'entrées de ville.

Monsieur Didier PORTAL précise qu'il s'agit uniquement d'une demande de subvention.

Monsieur Patrick LAURENT fait part de sa position sur ce dossier sur lequel il émet plusieurs réserves. Il rappelle que les clubs avec le même nombre de licenciés sur le Département ont plus de terrains qu'Espaly. Beaucoup d'énergie est mis sur la tribune alors que ce n'est pas une priorité. Il faut s'interroger si l'effectif continue d'évoluer.

Monsieur LAURENT rappelle que l'effectif du club continue d'augmenter alors que la Commune perd de la population. La comparaison est faite avec la commune de Monistrol/Loire où il y a 8 808 habitants et pas plus de licenciés qu'à Espaly.

Monsieur Jacques VOLLE répond que la configuration de la commune ne permet pas d'avoir des terrains supplémentaires.

Monsieur Xavier MERLE ajoute que dans une commune comme Monistrol/Loire, les enfants ont le choix entre plusieurs activités : handball, basket, etc.

Monsieur Jean-Pierre SURREL précise que sur Espaly, il n'y a pas d'autre club.

Monsieur Jacques VOLLE présente le tableau de financement qui figure dans le rapport :

Financier et nom du dispositif de subvention	Taux de participation	Montant demandé
Subvention - Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	20,00%	179 900 €
Dotations de soutien à l'investissement public local - Etat	25,00%	224 875 €
Département - Contrat de développement des territoires	5,41%	48 700 €
Contrat Ambition Région - Conseil régional	20,00%	179 900 €
FFF - Fonds d'aide au Football Amateur	5,00%	44 975 €
Participation Syndicat Départemental d'Energies	4,59%	41 250 €
TOTAL subventions	80%	719 600 €

La participation de la Commune s'élève à 20% du montant total H.T soit 179 900 € et sera financée sur fonds propres.

Il est précisé que les travaux seront effectués en fonction des subventions obtenues. Le montant définitif ainsi que le détail des travaux seront préalablement présentés aux commissions municipales correspondantes et aux membres du conseil municipal pour approbation.

Monsieur André ROURE demande ce qu'il adviendra de ce projet si toutes les subventions ne sont pas obtenues.

Monsieur Jacques VOLLE lui répond que le projet sera revu à la baisse. La priorité se fera sur la mise aux normes de l'aire de jeu. (Cette mention est donc faite dans le P.V du conseil municipal).

Le Conseil municipal, par 20 voix pour, 4 contre et une abstention à se prononce favorablement pour :

- **Solliciter une subvention auprès de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay**
- **La DETR ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local auprès de la Préfecture de la Haute-Loire**
- **Le Contrat de développement des territoires auprès du Département**
- **Le Contrat Ambition Région auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes**

- **Le Fonds d'Aide au Football Amateur auprès de la Fédération Française de Football**
- **Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents financeurs.**